

BELMINE

UN MAGAZINE CNESST NUMÉRO 60



OLIVIER BROUSSEAU

RÉCOLTE LES HONNEURS
AUX GRANDS PRIX DE
LA CNESST!

CNESST

SOMMAIRE

- 3 **Actualités minières**
- 4 **Olivier Brousseau**
Un lauréat qui fait briller le milieu des mines!
- 6 **La télé débarque à la mine**
Dans les coulisses de *Facteurs de risque*
- 8 **Les accidents sous la loupe**
Un travailleur est gravement blessé à la tête
- 10 **Mario Vincent**
Traverser l'inimaginable
- 12 **Troquer des bancs pour des tabourets**
Un petit changement pour mieux travailler
- 14 **Claude Jutras**
Rêve et vision



Le minerai de fer est utilisé en grande partie pour la fabrication d'acier (98 %)

De ce chiffre, les 2 % restants sont utilisés pour produire des substances utilisées dans des domaines très divers. Par exemple, le minerai de fer permet de produire de la poudre de fer (aimants, pièces d'automobile et catalyseurs), du fer radioactif (médecine, élément traceur dans la recherche biochimique et métallurgique), du bleu de fer (peinture, encre d'imprimerie, plastiques, produits cosmétiques) et de l'oxyde de fer noir (pigment dans les composés de polissage, en métallurgie, en médecine et dans les ferrites pour l'industrie électronique). Voilà un minerai polyvalent!

Photo : Shutterstock

Source : Ressources naturelles Canada

Le *Belmine* est publié par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, avec la collaboration de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur minier.

CNESST

Centre administratif

1199, rue De Bleury
Montréal (Québec) H3B 3J1
Tél. : 514 906-3061, poste 2185
Site Web : cnesst.gouv.qc.ca

Directrice générale des communications

Yolaine Morency

Directrice du Service de l'édition et des événements

Julie Melançon

Rédactrice en chef

Geneviève Chartier

Adjointe à la rédactrice en chef

Chantal Laplante

Direction artistique et production

Jean-Sébastien Pouliot

Révision

Anika Boucher, Sylvie Dubord,
Linguitech et Christine Paré

Nous tenons à remercier pour leur précieuse collaboration :

Félix-Antoine Blanchard,
Nathalie Dufour, Lorraine Labbé,
Audrey Lacasse, Daniel Legault,
Lyndie Lévesque, Julie Mathieu,
Annie Perreault, Olivier Poulin,
Jean Proulx, Mario St-Pierre,
Mouhamed Thiam et Serge Vibert,
de la CNESST, Sandra Damien,
Chanelle Drouin et Gaél-Anne
Grenier-Lavergne, de l'APSM,
ainsi que Catherine Crépeau,
Jean-Philippe Marcotte et
Paul Therrien.

Photo de la page couverture

Jarmila Guivarch

Préresse, impression et distribution

Service du courrier, des arts graphiques et de l'impression,
Direction générale de l'expertise immobilière et matérielle – CNESST

Mise en garde

Les photos et les illustrations publiées dans le *Belmine* sont les plus conformes possible aux lois et aux règlements sur la santé et la sécurité du travail. Cependant, il peut être difficile, pour des raisons d'ordre technique, de représenter la situation idéale. De plus, la majorité des photos publiées ont été prises avant la pandémie de la COVID-19. Il se peut que les mesures de distanciation sociale n'y soient pas respectées.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 1205-6227
© CNESST 2022

DC600-410-60 (2022-03)



ACTUALITÉS MINIÈRES

Par **Olivier Poulin**, conseiller en communication

RETOUR DE LA COMPÉTITION ANNUELLE DE SAUVETAGE MINIER

Après une interruption de deux ans en raison de la pandémie de COVID-19, la compétition annuelle organisée depuis 1962 par le Service du sauvetage minier de la CNESST sera de retour les 26, 27 et 28 mai 2022 à la Cité de l'Or, à Val-d'Or. Les mines invitées à soumettre la candidature d'une équipe sont les suivantes : Mine Casa Berardi, Mine Éléonore, Mine Goldex, Mine Matagami, Mine Raglan et Mine Stornoway. Elles s'affronteront amicalement dans les catégories suivantes : performances théoriques et techniques, performances en premiers soins, équipe de direction, équipe en mission et défi BG-4. Bonne chance à tous les participants! •



Photo : Christian Leduc

INSTRUCTRICES ET INSTRUCTEURS EN SAUVETAGE MINIER RECHERCHÉS

Vous aimeriez pouvoir marier votre passion pour le secteur minier, votre engagement pour la santé et la sécurité du travail et les avantages d'une carrière au sein de la fonction publique québécoise? Devenez membre de l'équipe de Jean Proulx au Service du sauvetage minier à Val-d'Or! Vous pourriez former les sauveteurs miniers du Québec, fournir le matériel en situation d'urgence et en assurer l'entretien. Consultez le site Web de la CNESST pour en savoir plus : cnesst.gouv.qc.ca/sauvetageminier. •



COLLOQUE EN SST DE L'ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC

Annulé en 2020 et en 2021 en raison de la pandémie de COVID-19, le colloque annuel en santé et sécurité du travail de l'Association minière du Québec (AMQ) aura lieu le 13 septembre 2022, à Rouyn-Noranda. L'événement, fort populaire auprès des responsables en SST des sociétés minières, propose depuis 1964 une riche programmation qui rappelle l'importance de la santé et de la sécurité du travail pour les compagnies minières et le fait que les travailleuses et les travailleurs sont une ressource inestimable pour l'industrie. Surveillez le site Web de l'AMQ pour tout savoir sur les ateliers et les conférences à venir. •

Source et photo : AMQ



VOTRE SANTÉ ET VOTRE SÉCURITÉ COMPTENT POUR BEAUCOUP DE MONDE

Chaque accident du travail et chaque maladie professionnelle bouleversent la vie des travailleuses et des travailleurs ainsi que celle de leurs proches. La CNESST veut susciter la prise en charge de la SST par les milieux de travail. Pour ce faire, elle mise sur la promotion d'une culture de prévention durable et sur la collaboration de tous les acteurs qui interviennent dans la prise en charge de la santé et de la sécurité du travail. Dans chaque milieu de travail, les risques présents doivent être identifiés et les mesures de prévention requises doivent être mises en place pour éliminer ou réduire ces risques et les contrôler. Dans cette démarche, tout le monde a un rôle à jouer. Pour en savoir plus, prenez connaissance de la nouvelle campagne intitulée « Votre santé et votre sécurité comptent pour beaucoup de monde » au cnesst.gouv.qc.ca/santesecurite. •



OLIVIER BROUSSEAU

Un lauréat qui fait
briller le milieu
des mines !



Photo : Jarmila Guivarch

Olivier Brousseau est entré à Mine Canadian Malartic (MCM) en novembre 2016 comme conseiller en santé et sécurité. En 2019, il a été nommé coordonnateur de l'équipe en santé et sécurité du travail (SST). Au moment du dépôt de sa candidature au concours des Grands Prix de la CNESST, M. Brousseau occupait le poste de surintendant adjoint santé-sécurité. Depuis quelques mois, il a été promu au poste de surintendant santé-sécurité. M. Brousseau excelle dans la gestion de la prévention : il a également le talent et la volonté indéniable d'organiser, de rassembler et de mobiliser les équipes de l'usine de traitement du minerai. Ses actions et les résultats obtenus expliquent pourquoi il est le lauréat représentant d'employeur des Grands Prix de la CNESST 2021 dans la catégorie Leader.

Par **Paul Therrien**, rédacteur

Chaque année, à quatre reprises, toutes les opérations de traitement du minerai à l'entreprise aurifère MCM sont mises à l'arrêt dans le but de procéder à l'entretien des équipements. À ce moment, plus de 1 000 employés prêtent main-forte à l'équipe de MCM, composée de 2 000 travailleurs à temps plein, sur tout le site. Cette mobilisation représente un défi de taille pour plusieurs raisons, notamment parce que près de 30 % des entrepreneurs qui se présentent sur les lieux lors de l'arrêt pour y effectuer des travaux n'y ont jamais mis les pieds auparavant.

LE DÉFI DES ARRÊTS PLANIFIÉS

Olivier Brousseau a su relever le défi de sensibiliser les nouvelles travailleuses et les nouveaux travailleurs à la culture de prévention qui prévaut à MCM en un court laps de temps, lors de chaque arrêt. Grâce à son leadership et à sa capacité d'écoute, il a été un joueur clé lors des arrêts planifiés. Il a optimisé le travail de collaboration entre l'équipe SST et les autres travailleuses et travailleurs de l'usine lors de la préparation d'un arrêt planifié. Il a d'ailleurs élaboré un calendrier des tâches à accomplir avant l'arrivée des travailleurs provenant de l'extérieur. De plus, son équipe et lui ont préparé du matériel en lien avec la SST pour les 75 superviseurs qui organisent les rencontres d'équipe. L'information transmise par le biais de ce matériel a permis d'améliorer la qualité des messages transmis aux travailleuses et travailleurs. En outre, Olivier Brousseau et son équipe ont préparé un « coffre à outils de la prévention », qui contient toute l'information sur la prévention en matière de SST à MCM en lien avec les arrêts planifiés et les mesures liées à la pandémie de COVID-19.

DE PASSIONNÉ DE LA SST... À JOURNALISTE!

Afin d'améliorer encore plus la communication, M. Brousseau endosse aussi le rôle de journaliste. Il publie, chaque jour d'un arrêt, un feuillet d'information appelé *Le Diffuseur*. Il y présente les « bons coups » de la veille, décrit le contexte des événements qui ont eu lieu et fait des rappels des mesures de prévention pour la santé et la sécurité des travailleuses et des travailleurs. On peut d'ailleurs dire qu'Olivier Brousseau semble avoir un sens inné pour susciter l'intérêt envers la SST. En 2019, il a participé à l'élaboration d'une campagne de sensibilisation interne ayant pour thème « Outils de prévention... je m'en sers, quelqu'un m'attend », qui mettait en lumière le principe du « retour sécuritaire à la maison ». À l'automne 2020, la thématique de la campagne était « Je m'engage » et visait la promotion et l'adoption des comportements de prévention de base en lien avec la SST des travailleuses et travailleurs à MCM tout au long de l'année.

UNE RÉCOMPENSE MÉRITÉE

En juin 2021, l'Association minière du Québec a remis à MCM le prix Distinction dans la catégorie Communications-marketing pour la campagne « Je m'engage », pour laquelle Olivier a coordonné le déploiement des outils d'affichage au site de MCM. Le leadership exemplaire d'Olivier Brousseau a vraiment réussi à faire passer le message que la prévention en matière de SST n'est pas qu'une obligation à suivre les règles c'est aussi une occasion de croissance personnelle. •

« Olivier Brousseau a su relever le défi de sensibiliser les nouvelles travailleuses et les nouveaux travailleurs à la culture de prévention à MCM en un court laps de temps. »



UN DISCOURS TOUCHANT

En recevant son prix au dévoilement national des Grands Prix de la Cnesst 2021, Olivier Brousseau a tenu à prononcer ces quelques phrases qui mettent en lumière le travail d'équipe et la collaboration : « Je suis très heureux de recevoir ce prix. Je le prends avec beaucoup d'humilité et ça représente pour moi un important travail d'équipe. J'aimerais aussi dire un grand merci à mes collègues en santé et sécurité. Je pense que ce prix est aussi le leur. L'engagement de ces personnes pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs sur notre site est primordial. D'ailleurs, chez nous [à la Mine Canadian Malartic], la santé et la sécurité est la première étape pour pouvoir identifier [les risques]. Je crois sincèrement que la promotion de la santé et de la sécurité, ça crée une opportunité chez les travailleurs de pouvoir se développer. Chez Mine Canadian Malartic, on a 3 valeurs, qui sont « ensemble, engagement et innovation », et elles sont bien ancrées dans nos façons de faire. C'est un honneur pour moi de les faire vivre! »

LA TÉLÉ DÉBARQUE À LA MINE

Dans les coulisses de *Facteurs de risque*

Les mines Beaufor, de la Corporation minière Monarch, et Lamaque, d'Eldorado Gold, à Val-d'Or, ont ouvert leurs portes à l'équipe de tournage de *Facteurs de risque*, une émission produite par Savoir média en collaboration avec l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST). Le but : faire connaître les recherches et les innovations en matière de santé et de sécurité pour les travailleuses et les travailleurs miniers. Incursion dans les coulisses du tournage.

Par **Catherine Crépeau**, rédactrice

L'équipe de tournage s'est d'abord rendue à la mine Beaufor pour en savoir davantage sur les machines d'extraction qui servent à la circulation des travailleuses et travailleurs, et au transport du stérile et du minerai entre les profondeurs de la mine et la surface. Premier arrêt : le vestiaire, en compagnie de Denis Verreault, conseiller en prévention à l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur minier (APSM), pour expliquer et enfilez les équipements de protection nécessaires à une visite sous terre.

Une fois prêts, les membres de l'équipe se sont engouffrés dans la cage qui allait les mener à 650 mètres de profondeur, soit l'équivalent de 200 étages, comme le soulignait l'animateur de l'émission, François-Étienne Paré. L'excitation et la curiosité étaient palpables alors que tous en étaient à leur première visite dans une mine souterraine.



Yves Beauchamp, David Richardson et François-Étienne Paré devant le camion de sauvetage minier.

Grâce à Donald Gingras, surintendant en santé et sécurité à la Corporation minière Monarch, l'équipe a eu accès à la cage, ainsi qu'au treuil et à la salle de contrôle. Le chercheur Laurent Giraud avait fait le voyage de Montréal pour présenter ses travaux en sécurité des machines à l'IRSST. « Depuis les années 80, la majorité des machines d'extraction manuelles

sont passées en mode automatisé. Ce passage aux systèmes électroniques programmables (PES) a allégé la charge mentale des opérateurs, mais il présente de nouveaux enjeux de sécurité, notamment en ce qui a trait à la perte de contrôle de la machine d'extraction », a-t-il expliqué, soulignant l'importance des fonctions de sécurité de ces équipements.

UN TOUR AVEC L'ÉQUIPE DE SAUVETAGE

Le lendemain, c'est Yves Beauchamp, coordonnateur senior en Santé sécurité à la mine Lamaque, qui accueillait l'équipe de *Facteurs de risque*. L'équipe de tournage a pu circuler librement à bord du camion de sauvetage minier Dräger, conduit par David Richardson, mineur de développement et sauveteur minier.

Grâce à ses caméras thermiques, ce camion permet aux sauveteurs de circuler dans les galeries où la visibilité est faible. De plus, sa cabine pressurisée est alimentée par des bouteilles d'air comprimé, ce qui protège les six passagers de la fumée et de toute substance toxique qui pourraient se trouver en suspension dans l'air. Ainsi, les sauveteurs évitent de « gaspiller » l'air qu'ils respirent pendant les déplacements.

Les sauveteurs et l'équipe de tournage se sont amusés à simuler une intervention d'urgence pour mettre de l'avant les mesures instaurées dans l'établissement pour assurer la sécurité des travailleuses et travailleurs et les équipements dont disposent les sauveteurs.

L'animateur s'est particulièrement intéressé au système de localisation des travailleurs en temps réel, qui fonctionne par l'entremise d'une puce installée dans leur lampe individuelle. La communication permanente entre les puces permet aussi de prévenir et d'empêcher une collision entre les travailleuses et les travailleurs et les véhicules ou entre véhicules sous terre.

Le K-911, un équipement de survie individuel conçu par un entrepreneur-mineur de l'Abitibi, a aussi suscité beaucoup de curiosité. Lorsqu'un feu se déclare, le travailleur peut enfiler le K-911, qui est une sorte de tente ou de grande veste avec un masque qui lui permet d'être connecté à une sortie d'air comprimé, s'il n'est pas en mesure de se rendre dans le refuge pour assurer sa sécurité.



Démonstration du système de survie K-911



Photos : IRSST

André Racicot a livré un témoignage sur la lésion professionnelle qu'il a subie.

UN ŒIL SUR LES INSTALLATIONS

L'ingénieur en chef de la mine, Philippe Groleau, s'est joint au tournage pour parler de ventilation, mais aussi des risques d'effondrement dans les galeries souterraines. Son équipe s'assure, entre autres, que des grillages sont installés au plafond et sur les parois de chaque nouvelle galerie pour maintenir la roche en place et protéger les travailleuses et les travailleurs. Les ingénieurs veillent également au bon fonctionnement du réseau de ventilation, afin que de l'air frais soit acheminé en tout temps dans les galeries où s'affairent les travailleuses et les travailleurs. L'air des mines, qui peut contenir de la poussière de roche et divers contaminants, est aussi abordé dans l'émission avec Joannie Martin, chercheuse à l'IRSST. Avant de se rendre en Abitibi, l'équipe avait fait une incursion dans le laboratoire de l'Institut, où la chercheuse analysait les échantillons d'air prélevés dans différentes mines du Québec.

TÉMOIGNAGE D'UN TRAVAILLEUR MINIER

L'équipe a terminé son séjour à Val-d'Or pour rencontrer André Racicot, l'une des figures les plus connues du secteur minier en Abitibi-Témiscamingue, qui a raconté comment une intoxication au cyanure, au début de sa carrière, l'a amené à s'intéresser à l'amélioration de la santé et la sécurité dans les mines. •

La **seconde saison de *Facteurs de risque*** sera disponible sur le site Web savoir.media à compter du 28 avril 2022. Les six épisodes abordent la santé et la sécurité au travail selon une thématique particulière, dont celle des mines.

UN TRAVAILLEUR EST GRAVEMENT BLESSÉ À LA TÊTE

LES ACCIDENTS SOUS LA LOUPE

En août 1997, un travailleur s'affairait, dans une mine souterraine, à l'extraction de gisements de zinc, de cuivre, d'argent et d'or. Alors qu'il opérait à distance une chargeuse-navette à partir de son poste de travail sur une plateforme de sécurité, il a subi des blessures mortelles à la tête. Bien que ce malheureux événement se soit produit il y a 25 ans, la recommandation contenue dans le rapport d'enquête de la CNESST (à l'époque CSST) a été déterminante pour l'établissement des bonnes pratiques à adopter dans ce type d'activité professionnelle, qui s'exerce encore aujourd'hui.

Par **Geneviève Chartier**, rédactrice en chef

Le matin de l'accident, le travailleur s'est présenté au bureau du contremaître, qui l'a informé de la tâche à effectuer, soit de déblayer le minerai d'un chantier souterrain avec une chargeuse-navette en mode télécommandé. Ce mode est utilisé en raison de la chute possible de roches.

Le travailleur était chargé de conduire la chargeuse-navette jusqu'à la plateforme de sécurité, située sur le côté gauche d'une galerie de soutirage, à environ 6 mètres de l'entrée du chantier, dans la galerie d'accès au chantier du niveau 595 mètres. Cette plateforme, d'une hauteur de 1,2 mètre, servait à le protéger des roches qui pouvaient rouler à l'extérieur du chantier et à éviter qu'il soit frappé par la chargeuse-navette.

Le travailleur devait alors monter sur la plateforme, d'où il opérerait à distance la chargeuse-navette jusqu'au chantier. Une fois le godet de l'équipement rempli de minerai, il pouvait déplacer la chargeuse-navette jusqu'à la plateforme de

sécurité. Ensuite, il devait se rendre au poste de commande de la chargeuse-navette, puis la conduire à la cheminée à minerai pour y déverser le contenu du godet.

À 9 h 50, le contremaître a visité le chantier et a discuté avec le travailleur. Vers 12 h 10, un collègue l'a appelé pour l'informer que le travailleur n'était pas encore à la salle à manger, alors qu'il aurait dû s'y trouver vers 11 h 30. En entendant la conversation, un autre travailleur a décidé de se rendre au chantier où se trouvait le travailleur qui manquait à l'appel. Arrivé sur les lieux, il a constaté que la partie avant de la chargeuse-navette était recouverte de roches et que plusieurs d'entre elles avaient été projetées à l'extérieur du chantier. Ensuite, il a vu le travailleur étendu au sol, à l'arrière de la plateforme de sécurité. En s'approchant, il a constaté que le travailleur était inconscient et blessé à la tête. Le décès du travailleur a malheureusement été constaté par un médecin à la mine.



QUELLES SONT LES CAUSES?

Il semble que le travailleur ait été frappé par le garde-corps de la plateforme avant de se retrouver au sol. Il aurait aussi reçu une roche sur la tête. En effet, un important bloc de roches s'est détaché de l'éponte inférieure et est tombé sur la chargeuse-navette. Plusieurs fragments de roches ont été projetés vers la plateforme de sécurité. La procédure de l'employeur stipulait qu'il fallait installer la plateforme de sécurité pour le soutirage d'un chantier en mode télécommandé à un endroit approprié pour assurer une bonne visibilité. Ainsi, la CNESST a retenu la cause suivante pour expliquer l'accident du travail : un bloc de roche provenant de l'éponte inférieure a rebondi sur la chargeuse-navette et sur d'autres roches. Des fragments ont alors été projetés hors du chantier et ont frappé le travailleur, qui opérait une chargeuse-navette à distance à partir de son poste de travail, une plateforme de sécurité située à environ 6 mètres de l'entrée du chantier. À l'époque, la CNESST avait recommandé une modification au *Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines* afin qu'une distance minimale de 15 mètres entre l'emplacement de la plateforme de sécurité et l'entrée du chantier soit respectée. •

Personne-ressource : Gilles Hélie, inspecteur retraité de la CNESST

Pour en savoir plus : centredoc.cnesst.gouv.qc.ca/pdf/Enquete/ed003064.pdf

DISTANCE MINIMALE DE 15 MÈTRES



La distance minimale de 15 mètres (environ 50 pieds) a été établie lors de l'enquête en tenant compte de la hauteur de la galerie de soutirage dans laquelle ce travailleur était positionné. Il est possible qu'une distance supérieure soit nécessaire pour une galerie de soutirage plus haute ou selon la configuration du chantier.

Illustration : Jean-Philippe Marcotte



MARIO VINCENT

Traverser l'inimaginable

Mario Vincent a travaillé dans les mines pendant plus de 40 ans. De mineur à directeur régional en passant par représentant en santé et sécurité, il a occupé plusieurs postes. Il n'y a jamais eu d'accident de travail mortel sous sa supervision, sauf un : celui impliquant Alexie, sa fille de 22 ans. En proie à une grande détresse, il a vécu cette tragédie en tant que père, mais aussi en tant que représentant en santé et sécurité de la mine où l'accident a eu lieu. Il s'est confié à nous au sujet de cette épreuve incomparable.

Par **Lyndie Lévesque**, rédactrice

Le jour de l'accident, Alexie et ses collègues soutiraient du minerai à partir d'une voie ferrée dans une mine souterraine en Ontario. « Ils ont fait dix voyages et tout a bien été. Mais lors du onzième voyage, ma fille a oublié de changer l'aiguillage de la voie », relate Mario Vincent. Ce geste devait permettre à l'opératrice d'une autre locomotive de changer de voie. « Quand elle s'est aperçue que ses wagons ne tournaient pas, l'impact a eu lieu », ajoute-t-il. Alexie est décédée peu après, des suites de la collision.

UNE DÉCISION MORTELLE

Il s'agit d'un constat doux-amer, mais ce sont souvent les événements tragiques comme celui-ci qui provoquent des changements. En effet, plusieurs choses auraient pu être faites pour éviter cette tragédie : « Par exemple, il aurait pu y avoir un aiguillage automatique, un système de lumières avec un avertisseur sonore pour indiquer de quel côté est l'aiguillage », indique Mario. Ces dispositifs ont finalement été installés à la suite de l'accident.

« Ce qu'il faut savoir, c'est qu'à peu près trois semaines avant l'accident, la direction de la mine et moi-même avons jaser de l'installation d'un système de lumières à cet endroit », se souvient tristement Mario. Pour des raisons liées aux opérations, l'équipe a décidé de repousser le projet de trois mois. « Le sentiment de culpabilité m'habitera toujours », confie le père d'Alexie. Et il n'est pas le seul. C'est aussi le cas de tous les membres de l'équipe qui ont pris cette décision. « Tous les gens qui étaient présents à la rencontre ont jugé que les risques étaient minimes. À l'époque, j'avais 35 ans d'expérience dans les mines. Le capitaine qui était sous terre en avait 40 et la direction, 20. Personne d'entre nous n'avait été témoin d'un accident grave relié à un changement manuel d'aiguillage sans système d'avertissement », explique-t-il.

« **Le jour de l'accident, mes deux mondes se sont écroulés. Mes univers professionnel et familial se sont brisés en même temps.** »



Alexie Vincent travaillait dans une mine souterraine lors de l'accident.

ÊTRE À LA FOIS PÈRE ET RESPONSABLE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ

« Le jour de l'accident, mes deux mondes se sont écroulés, confie Mario Vincent. Mes univers professionnel et familial se sont brisés en même temps », ajoute-t-il. Le père de famille a donc choisi, dans ces circonstances extrêmement exigeantes, de prendre soin de ceux qu'il aimait. « Je me suis obligé à mettre mes sentiments de côté : la rage, la culpabilité... J'ai dit non à tout ça. J'ai soutenu ma famille et mes collègues. L'accident est arrivé le samedi et, le lundi matin, j'étais à la mine pour épauler mes collègues », raconte-t-il.

À la suite de l'accident, Mario a fréquemment changé de lieu de travail. Jusqu'au moment de prendre sa retraite, en 2021, il n'a pu rester plus de quelques mois dans la même mine. « Dès que je voyais une situation où il y avait un risque d'accident mortel, même s'il était minime, la fameuse barrière que j'avais érigée pour éviter d'être envahi par mes sentiments tombait », raconte-t-il.

Mario avoue que la peur de se tromper est omniprésente chez lui et que ce sera probablement le cas pour le reste de ses jours. « Tu fais un calcul de risques, en équipe, avec des spécialistes, mais la possibilité de se tromper demeure, se désole-t-il. Pour moi, il n'y a pas de risque acceptable, ce qui est très difficile à gérer. »

LA PRÉVENTION AVANT TOUT

Quatre mois après l'accident, Mario a transformé son deuil en une occasion de sensibiliser le milieu minier. La mine dans laquelle il était nouvellement embauché organisait une journée de santé et sécurité annuelle. « J'ai supplié la direction de me laisser raconter mon histoire. Le directeur ne voulait pas, il disait que c'était trop frais, mais j'ai insisté : soit il me laissait parler, soit je quittais l'entreprise », raconte-t-il. Mais l'idée n'était pas de raconter comment il se sentait, assure-t-il. Il voulait plutôt faire passer un message. « Oui, c'est sûr que j'étais affecté, mais j'étais surpris de voir l'impact que cela avait sur des gens qui connaissaient peu ma fille », explique Mario. Par la suite, il a été invité à parler de son expérience dans plusieurs autres mines.

À la fin de ses présentations, Mario invite les travailleurs à toujours prendre trois minutes pour évaluer les risques. « Je me rappelle une réunion de sécurité au cours de laquelle j'essayais d'expliquer comment un accident précis aurait pu être évité et un mineur ne voulait rien entendre. Un jeune homme



Photos : Collection personnelle

Mario Vincent avec sa fille à la mine où ils travaillaient.

de 20 ans s'est levé et a tenu tête à cet homme de 50 ans. Il lui a dit : "T'as pas écouté sa présentation ? Si on avait pris trois minutes pour regarder, on l'aurait vu !" », raconte-t-il. À ses yeux, il s'agit d'une victoire. « Je sais que l'effet de la présentation que je donne dure généralement un mois ou deux. Mais il y a des gens qui deviennent accrochés pour toujours à la santé et à la sécurité. Si je touche 2 % des gens qui m'écoutent, je considère que j'ai réussi », explique Mario.

SAVOIR DEMANDER DE L'AIDE

Lorsqu'on lui demande s'il a un conseil à donner aux personnes qui traversent une épreuve semblable à celle qu'il a vécue, Mario Vincent ne passe pas par quatre chemins : « Allez chercher de l'aide professionnelle », insiste-t-il. Il regrette d'ailleurs de ne pas l'avoir fait. « J'ai passé à travers en bloquant les sentiments qui m'envahissaient et ce n'est pas la façon de faire », confie-t-il.

Les compagnies minières offrent d'ailleurs de l'aide psychologique gratuite à leurs employés qui sont des victimes directes ou indirectes d'un accident de travail. « La première chose à faire est de trouver une façon d'éliminer le sentiment de rage qui nous habite, car il est destructeur. C'est pourquoi on doit en parler avec un professionnel. Il faut s'enlever de la tête l'idée que si on est un homme, on n'a pas besoin de ça. Le mythe du gars macho, on met ça à la poubelle », conclut Mario Vincent. •

TROQUER DES BANCS POUR DES TABOURETS

Un petit changement pour mieux travailler

L'ergonomie est la science qui consiste à adapter le travail au travailleur et le produit à l'utilisateur¹. Elle procure plusieurs avantages, notamment ceux de protéger le travailleur d'éventuelles blessures et d'améliorer son rendement. On entend souvent parler de l'ergonomie au bureau, mais qu'en est-il de l'ergonomie au travail pour les emplois nécessitant des efforts physiques soutenus ?

Par **Chanelle Drouin**, conseillère en prévention

Bien que leur présence soit plutôt discrète, les équipements appropriés à ces emplois font leurs preuves sur le terrain. Déjà, il y a quatre ans, le département des services et bâtiments – atelier de soudure du complexe minier de Mont-Wright de la compagnie ArcelorMittal faisait l'acquisition de tabourets ergonomiques dans le but d'améliorer la position et le confort au travail des soudeurs. Dans le cadre d'une entrevue accordée à l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur minier (APSM), Guillaume Frappier, premier délégué en santé et sécurité, et Paul-William Warren, soudeur lors de leur implantation, ont partagé leur expérience.



LA CONSTANTE VOLONTÉ D'AMÉLIORER

Le processus de modification des bancs s'est amorcé lorsque Guillaume a été informé que certains soudeurs éprouvaient des douleurs au dos et au cou après une longue période en position assise. Bien que plusieurs éléments puissent jouer un rôle dans cet enjeu (posture au travail, taille des pièces, lourdeur de l'EPI, etc.), il était clair pour Guillaume que les bancs en bois utilisés quotidiennement par les travailleurs avaient fait leur temps. Mis à part leurs deux hauteurs prédéterminées, ils étaient dépourvus de toutes autres particularités ergonomiques. Afin de remédier à ce manque, certains soudeurs avaient apporté quelques modifications en fixant aux bancs une tige de métal, une sorte de dossier et du rembourrage. Alors, en constatant cette possibilité d'amélioration, Guillaume s'est donné le mandat de trouver des sièges adaptés aux contraintes posturales du métier.

L'utilisation de ces tabourets fait une véritable différence au quotidien.

UNE SOLUTION SIMPLE, MAIS UN PROCESSUS D'ACQUISITION COMPLEXE

Le processus d'étude a été relativement simple. En effet, la comparaison des coûts d'acquisition d'une chaise de bureau ergonomique à ceux d'un tabouret de soudure ergonomique a été, pour Guillaume, un argument déterminant dans sa quête du changement. À la suite d'une présentation au sous-comité sectoriel paritaire des bâtiments, qui mettait en lumière cette comparaison, l'étape suivante a pu être enclenchée : la mise à l'essai.

L'introduction des tabourets dans le milieu de travail s'est avérée un peu plus compliquée. De fait, de tels tabourets ne s'inséraient dans aucune catégorie existante d'équipements ou d'outils. Cependant, Guillaume, grâce à sa persévérance, à son intérêt marqué et à ses interventions auprès de divers comités, a bénéficié du soutien de leur principal fournisseur d'équipements de protection pour l'acquisition de bancs pour la mise à l'essai.

Cette phase d'expérimentation a été un franc succès en raison de l'appréciation des travailleurs. Par la suite, l'organisation a procédé à la codification du produit. Cette étape cruciale a facilité et accéléré l'entrée des tabourets à l'atelier. Le processus pour faire de ces bancs un équipement « officiel » aura pris environ trois mois.

« Ça peut être relativement compliqué, mais il faut avoir une démarche pour faciliter les choses. Il ne s'agit pas de faire entrer de tels bancs du jour au lendemain. »
– Guillaume Frappier



Photos : Syntek

Les tabourets sont très populaires auprès des travailleurs.

UN CHANGEMENT SIMPLE POUR DES BIENFAITS INESTIMABLES

L'arrivée des tabourets ergonomiques a été grandement appréciée par les soudeurs de l'atelier. Bien que certains bancs aient dû subir quelques modifications en raison de variantes physiologiques, ils ont été et demeurent encore à ce jour largement utilisés.

Les différentes options de positionnement des tabourets procurent aux utilisateurs un confort et une ergonomie de travail supérieurs à ceux procurés par les bancs précédents, particulièrement lors de l'adoption de postures assises quasi statiques. En ce sens, Paul-William, soudeur lors de l'implantation, mentionne que cette transition a réduit ses douleurs lombaires et cervicales, tout en limitant son inconfort aux genoux lors des positions basses (c'est-à-dire accroupies). Les caractéristiques des tabourets (position assise et appuis coussinés pour les genoux, roulettes pour les déplacements, possibilité d'ajustement) seraient à l'origine de ces bienfaits. En outre, il signale que les caractéristiques ergonomiques de ces tabourets lui permettent d'être moins « dérangé » par les maux et les inconforts. Selon lui, cela engendrerait une meilleure concentration sur la tâche à effectuer et, par conséquent, un rendement supérieur. Cette perception est loin d'être erronée, car il est reconnu que l'ergonomie au travail génère de telles retombées.

L'ERGONOMIE, UNE QUESTION DE DÉTAILS

Guillaume et Paul-William croient fermement qu'il est toujours possible d'améliorer les caractéristiques ergonomiques des postes de travail. Comme leur histoire en témoigne, ce concept peut passer par des détails. Des modifications, aussi simples qu'elles puissent paraître, peuvent procurer des bienfaits non négligeables sur la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail. Comme Paul-William l'a si bien dit en cours d'entrevue, « parfois, on a un certain blocage à essayer de nouvelles choses (équipements, outils, accessoires) et à changer nos habitudes... Il faut aller au-delà de ça et procéder au changement qu'on croit bon. » •

1. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, Ergonomie : Réponses SST (cchst.ca)

CLAUDE JUTRAS

Rêve et vision

Diplômé en sciences de la santé, passionné par les gens et soucieux du bien-être des autres, Claude Jutras a eu son baptême de l'industrie minière en tant qu'infirmier dans une mine située à Chibougamau. Après quelques années à composer avec les nombreuses situations d'urgence des soins intensifs et les conditions de travail difficiles de différentes industries, Claude a développé un intérêt marqué pour la sensibilisation, la santé et la sécurité. Les constats qu'il faisait des dangers et des risques présents dans ces milieux, jumelés à son expérience comme infirmier, auront motivé M. Jutras tout au long de sa carrière.

Par **Gaël-Anne Grenier-Lavergne**, coordonnatrice, communication et logistique



Photo : Mathieu Dupuis

Une occasion d'emploi dans l'industrie forestière a permis à M. Jutras de faire la transition d'un métier de nature curative vers un métier de nature préventive. Il a obtenu un poste de conseiller en santé à Lebel-sur-Quévillon, dans lequel il a été fréquemment exposé à différents enjeux de sécurité qui l'ont amené à collaborer avec plusieurs acteurs du milieu afin d'améliorer les conditions de travail. Il a confirmé son intérêt pour la prévention en obtenant un certificat en santé et sécurité de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Son passage dans l'industrie minière, quelques années plus tôt, avait suscité un intérêt qu'il ne pouvait ignorer et qui l'a mené

à faire un retour dans le secteur. Pour lui, c'est le dynamisme d'une industrie ayant comme philosophie le développement continu, l'innovation et la volonté de se donner les moyens de ses ambitions qui a confirmé son désir de poursuivre son parcours dans les mines. Ainsi, il a fait un retour au sein du secteur en tant que coordonnateur santé et sécurité dans une mine située à Matagami, poste qu'il a occupé pendant près de 7 ans avant de devenir surintendant santé et sécurité pour les Mines Agnico Eagle, en Abitibi-Témiscamingue. Claude s'est également impliqué dans plusieurs comités et a occupé le poste d'administrateur à l'Association pendant un an.

« Pour lui, c'est le dynamisme d'une industrie ayant comme philosophie le développement continu, l'innovation et la volonté de se donner les moyens de ses ambitions qui a confirmé son désir de poursuivre son parcours dans les mines. »



Photo : APSM

M. Jutras est membre du conseil d'administration de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur minier (APSM).

DE LA LOI, AU SYSTÈME, À LA CULTURE

« Au début, notre bible était les textes de loi. » En effet, depuis l'institutionnalisation de la santé et la sécurité du travail au Québec, les organisations avaient comme objectif de lire, d'interpréter et d'appliquer les lois, jusqu'au moment où elles ont souhaité accéder à un « second niveau » de sécurité avec les systèmes de gestion intégrés. Lors de l'arrivée de Claude dans le milieu de la SST, le défi des mines était de récolter, de compiler et d'organiser les données pour qu'elles soient traitables et utiles. Afin de faire évoluer la situation, Claude et son équipe ont dû réaliser un grand travail de conception et d'organisation de la SST. Ils ont d'abord élaboré des outils d'identification et de priorisation des risques ainsi qu'une méthode d'analyse de risques pour faire le portrait complet des risques de l'organisation. Le succès de leur méthode a assurément été la consultation et l'engagement des travailleurs dans l'identification et la sélection des

méthodes de contrôle. Cette approche comportait toutefois des défis. Même si elle a d'abord été caractérisée par une prédominance du corporatif et du système, il a fallu garder en tête l'adaptation des systèmes à la réalité du terrain et des équipes opérationnelles.

D'UN SYSTÈME À UNE CULTURE EMPREINTE DE PARITARISME

Selon M. Jutras, le secteur entre dans une nouvelle ère, celle où l'on s'intéressera à l'humain, à ses réflexes, à ses facteurs motivationnels et à son fonctionnement. Les modifications du comportement passeront par un souci de comprendre, par la voie des relations établies et, sans aucun doute, du renforcement du comportement positif. La hiérarchie laissera place à l'interdépendance, où chaque individu deviendra un maillon important et essentiel au bon fonctionnement. Cette interdépendance ira au-delà des organisations et unira les différents intervenants avec, comme seul et unique objectif, la santé et la sécurité

des individus. En ce sens, Claude croit en la capacité des différents acteurs à continuer de faire évoluer la notion de paritarisme en même temps que les transformations du secteur. Selon Claude, à partir de maintenant, le défi du secteur est d'accepter de remettre en question les habitudes au profit du développement et de l'amélioration continue. « Rien n'est absolu, sauf la nécessité de constamment se remettre en question », affirme-t-il.

MERCI, CLAUDE!

Un sentiment de fierté émerge de Claude lorsqu'il parle de son parcours. Tranquillement, il a favorisé l'essor d'une nouvelle façon de concevoir la SST. Il a été touché par les gens qu'il a côtoyés, dans les domaines tant de la santé que de la sécurité. Ses moments préférés sont ceux de collaboration et d'accompagnement des travailleurs, des superviseurs, des différents comités et de son équipe de travail. Ayant une grande capacité d'écoute et étant toujours dans une position d'ouverture, Claude a su se laisser imprégner de chacune des rencontres qu'il a faites durant sa carrière. Son plus grand accomplissement sera certainement le legs d'une vision innovante et motivée par le gain du travailleur avant tout.

Claude Jutras laissera une marque d'autant plus profonde, car sa fille, Ariane Jutras, est désormais une actrice impliquée et déterminante pour le secteur minier québécois. À la suite de l'entrevue, nous avons demandé à Ariane de se prononcer sur la contribution de son père dans le secteur. Elle en témoigne dans cet extrait : « J'ai toujours considéré mon père comme un modèle de gestionnaire et un visionnaire en santé et sécurité. Sa vision d'une gestion positive de la santé et de la sécurité axée sur la prise de conscience, l'apprentissage et l'augmentation du niveau d'engagement des travailleurs laissera assurément une marque dans le monde minier et sur ma propre philosophie de gestion. » L'APSM se joint à Ariane et sa famille ainsi qu'à l'ensemble du secteur minier pour remercier Claude de sa contribution et pour lui souhaiter encore plusieurs années de découvertes. •

Les Grandes RENCONTRES



CNESST

**TOUS
CONNECTÉS
POUR LA
PRÉVENTION!**

Du **31** mai au **16** juin 2022
Événement virtuel !

- 6 conférences en ligne offertes, dont une gratuite
- 50 \$ par conférence
- Rabais de 50 % à l'achat de 3 conférences ou plus

Consultez notre programmation printanière!
grandesrencontrescnesst.com

DC1300-849 (2022-03)

PRÉSENTÉES PAR : Le Grand
RENDEZ-VOUS
SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

ET

COLLOQUES
santé et sécurité du travail
RÉGIONAUX

Pour recevoir gratuitement le magazine *Belmine*, écrivez-nous à belmine@cnesst.gouv.qc.ca ou contactez-nous au **514 906-3061, poste 2185**. Vous pouvez télécharger la version électronique du magazine à cnesst.gouv.qc.ca.

Port de retour garanti par la
Commission des normes, de l'équité,
de la santé et de la sécurité du travail
C. P. 1200, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7E2